



- [Découvrir Blois](#)
- [Cadre de vie](#)
- [Enfance, jeunesse & vie étudiante](#)
- [Culture & tourisme](#)
- [Sports & loisirs](#)
- [Économie & commerces](#)
- [Solidarité & santé](#)
- [Vie municipale](#)

Vendredi 15 février 2019

Min 0° Max 14°



ESPACE FAMILLE



Carte interactive

Blois mag

Janvier-février 2019
Blois mag / numéro 150



>> [Tous les numéros](#)

Vos quartiers



Accueil > Actualités

Budget participatif : soyons actrices et acteurs de notre cadre de vie

Le 08/02/2019

La Ville a réservé un budget de 138 000 euros (soit 1% du budget d'investissement d'un total de 13,8 millions d'euros) pour réaliser des projets proposés par les Bloisais et les Bloisaises.



Quel est le principe ?

Annoncé en 2018 par le maire Marc Gricourt, le premier budget participatif va financer des projets proposés par les Bloisaises et les Bloisais, avec l'aide des instances consultatives. Ces projets permettront d'améliorer le cadre de vie, au sens large du terme.

Culture, patrimoine, éducation, jeunesse, sport, environnement, prévention, mobilité, sécurité, propreté, cadre de vie... tout est possible ! à condition de servir l'intérêt général et d'entrer dans les domaines d'intervention de la

Ville.

Les projets retenus devront aussi concerner des dépenses d'investissement, ne pas générer de dépenses de fonctionnement supplémentaires et être réalisables en deux ans maximum. Ils se situeront à Blois et la Ville veillera à une bonne répartition des projets sur le territoire municipal.

Pour quel type de projet ?

Par exemple, le budget pourrait financer la mise en place d'un parcours sportif ou d'un parcours de santé. Il pourrait couvrir la sécurisation de traversées piétonnes et de pistes cyclables ou la mise en place de cendriers pédagogiques. Il pourrait aussi permettre l'aménagement de jardins partagés, l'installation d'une ruche pédagogique, la réalisation d'une fresque ou la mise en valeur d'un bâtiment.

Cependant, le budget participatif ne concernera pas les « nids de poule » ou les trottoirs endommagés (dont le traitement est déjà intégré dans le budget d'entretien de la voirie), ni les revêtements dans les cours d'école (déjà prévus dans d'autres budgets également), ni les médiathèques et les piscines (qui relèvent de la compétence d'Agglopolys). Ils doivent concerner l'intérêt général et être compatibles avec les projets d'aménagement en cours ou à venir.

Comment ça se passe ?

Les projets peuvent être proposés à titre individuel ou collectif (les habitantes et habitants d'une même rue, par exemple). Il n'est pas nécessaire d'être en association pour avoir une

bonne idée ! La personne portant le projet doit habiter à Blois et sera impliquée tout au long de la procédure de sélection, puis de mise en œuvre.

Une fois les projets déposés, le service de la Démocratie locale rappellera la personne porteuse du projet pour affiner l'idée, puis les services techniques étudieront sa faisabilité technique et financière. Le projet sera ensuite instruit par les conseillères et conseillers de quartier, des sages ou des jeunes, selon sa nature. Ces instances échangeront régulièrement avec les personnes

Démarches en ligne

Participer

AGENDA des sorties

Les essentiels

Les numéros d'urgence

L'annuaire de ma Mairie

Horaires équipements culturels/touristiques

Service d'intervention rapide (Sir)

Annuaire des associations

Grands projets

Photothèque

Vidéotheque

Travaux en direct

Stationnement

La Ville recrute

Marchés publics

Agglopolys

Office de tourisme

Vente aux enchères

Newsletter >> S'abonner

Uisit' Blois >> Téléchargez l'application



portant le projet. À la fin de l'instruction, ce sont ces instances consultatives qui sélectionneront les projets les plus pertinents. La mise en œuvre (appels d'offres et réalisation) sera suivie par les services techniques de la Ville, en étroite collaboration avec les personnes portant les projets et les instances consultatives.

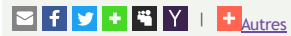
Quel est le calendrier ?

L'appel à projets est lancé. Le dépôt des propositions est prévu durant tout le mois de mars 2019. L'analyse par les services de la Ville et les instances consultatives se déroulera en avril et mai pour un vote au mois de juin. Les projets retenus seront annoncés en juillet et leur réalisation débutera en septembre 2019. Une inauguration sera organisée dès leur mise en œuvre. Et l'opération sera renouvelée début 2020.

Vous avez une idée ?

N'hésitez pas à [contacter le service de la Démocratie locale via le formulaire](#), ou par courriel (democratie-locale@blois.fr) et téléphone (02 54 44 52 00).

Partager cet article :



[Retour](#)

[Ouvrir le plan du site](#) ▼